

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **7 septembre 2021 à 19 h 30**, sise à la salle multifonctionnelle du Centre Communautaire, 476 2^e rang, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3

Absence motivée :

M ^{me}	Eve Larouche, conseillère	siège 4
M ^{me}	Christine Durand-Duperré	siège 6

M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Sept citoyens sont présents lors de la séance

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX:
 - 2^E et 26^E JOUR D'AOÛT 2021
3. APPROBATION DES COMPTES;
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS;
5. CORRESPONDANCES;
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE;
 - 6.1 Acceptation de la terminaison de la période d'essai et confirmation de la permanence de Mme Sandy Boivin-Audet au poste de secrétaire-trésorière adjointe.
 - 6.2 Acceptation des demandes de paiement numéro 13 & 14: construction Centre communautaire – Isofor inc.
 - 6.3 Avis de motion n°. 385.21 : règlement sur la rémunération du personnel électoral lors des élections de novembre 2021
 - 6.4 Adoption du projet de règlement no. 385.21 : règlement sur la rémunération du personnel électoral lors des élections de novembre 2021
 - 6.5 Adoption de la politique pour la location de salles municipales

- 6.6 Autorisation de paiement – Raysource Rangement et Aménagement d'espace pour la fourniture et l'installation d'étagères bibliothèque municipale - 2021
- 6.7 Demande de M. Bertrand Couture – sentier pédestre du lot 26, 3^e rang.
- 6.8 Autorisation de signature de l'entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics et autorisation de paiement pour les frais de services du ministère de la culture et des communications. – Centre communautaire
- 6.9 Autorisation d'acquisition de l'ameublement bibliothèque municipale 2021
- 6.10 Autorisation pour l'exécution et ordonnance d'enlèvement – Jugement du 19 mai 2021 : dossier Annick Laberge
- 6.11 Autorisation de paiement – services de la Sûreté du Québec - année 2021
- 6.12 Demande de la Société de développement le Bourget – Installation des panneaux historiques SDBL

7. VOIRIE MUNICIPAL

- 7.1 Acceptation de l'offre financière de la fédération canadienne des municipalités et engagement de la Municipalité dans le cadre du programme de subvention en gestion des actifs municipaux;

8. URBANISME

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Acceptation du rapport de coûts et autorisation à présenter la réclamation au programme pour une protection accrue des sources d'eau (PPASEP)

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE/CIVIL

11. INVITATIONS/DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

12. AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1 Délégation au Colloque de Zone ADMQ – 16 septembre 2021

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION N° 265.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant les points suivants :

12.1 Délégation au Colloque de Zone ADMQ – 16 septembre 2021

2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 26 AOÛT 2021
RÉSOLUTION N° 266.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenue le 2 août 2021 (ordinaire) et celui du 26 août 2021 (extraordinaire) dont les copies conformes ont été signifiées à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient par la présente adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES
RÉSOLUTION N° 267.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois d'août 2021, au montant de 114 128,80 \$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 13 883,99 \$ totalisant la somme de 128 010,79 \$, soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du mois d'août 2021 soient acceptés au montant de 21 328,12 \$;

QUE Les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Aucun

5. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

- Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation au sujet des fonctions des présidents d’élection lors de l’élection municipale de 2021;
- Lettre du Ministère de la Sécurité publique su sujet des possibilités d’ouverture de centres d’hébergement d’urgence lors de sinistre sur le territoire;
- Courriel de la Direction régionale de la sécurité civil et de la sécurité incendie du Saguenay-Lac-Saint-Jean au sujet du passeport vaccinal et des activités privées de nature événementielle ou sociale;
- Courriels du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation au sujet de l’augmentation des taux pour les tranches pour l’imposition des droits de mutation immobilières et du taux sur les droits municipaux relatifs à l’exploitation d’une carrière et sablière.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 ACCEPTATION DE LA TERMINAISON DE LA PÉRIODE D’ESSAI ET CONFIRMATION DE LA PERMANENCE DE MME SANDY BOIVIN-AUDET AU POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE. RÉOLUTION N° 268.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte sous la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, la terminaison de la période d’essai tel que prévue à la politique salariale de M^{me} Sandy Boivin-Audet, et ce en date du 31 août 2021.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde le statut d’employé régulier à M^{me} Sandy Boivin-Audet et ce à partir du 1 septembre 2021.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à mettre en application les dispositions des diverses avantages sociaux prévues à la Politique de travail en vigueur au bénéfice de M^{me} Boivin-Audet.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à signer tout document relatif à la confirmation d’emploi à titre permanent de M^{me} Sandy Boivin-Audet

6.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 13 & 14 : CONSTRUCTION CENTRE COMMUNAUTAIRE – ISOFOR INC. RÉOLUTION 269.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte les demandes de paiements n°13 et n°14 de l’entreprise Isofor Inc. du 1645, avenue de

l'Énergie, Alma G8C 1M7, tel que recommandé par M. Alexandre Simard, architecte, le tout en date du 31 août et 1 septembre 2021 respectivement.

QUE la demande de paiement n°13 s'élève au montant de 39 114.12 \$ taxes incluses, et réparti de la façon suivante, à savoir :

Montant révisé du marché :	2 008 961.23 \$
Montant payable à ce jour :	1 808 065.11 \$
Montant déjà facturé (-) :	<u>1 768 950.99 \$</u>
Montant de la présente demande :	<u>39 114.12 \$</u>

taxes incluses.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de procéder au versement de 85 % de la retenue contractuelle cumulée (10 %) au montant de 200 896.12 \$, soit la somme de 170 761.70 \$, le tout représenté par la demande de paiement n°14 et réparti de la façon suivante, à savoir :

Montant révisé du marché :	2 008 961.23 \$
Montant payable à ce jour :	1 978 826.81 \$
Montant déjà facturé (-) :	<u>1 808 065.11 \$</u>
Montant de la présente demande :	<u>170 761.70 \$</u>

taxes incluses.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement des demandes de paiements n° 13 et n° 14 le tout au montant total 209 875.82 \$ taxes incluses et de s'assurer que les quittances des sous-traitants soient conformes à la procédure de gestion de projet et paiement.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise également la libération de la retenue spéciale sur la demande de paiement n° 11 au montant de 6 681.93\$ taxes incluses (résolution 207.21).

6.3 AVIS DE MOTION NO. 385.21 : RÈGLEMENT PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL LORS DES ÉLECTIONS DE NOVEMBRE 2021

M. Dany Gauthier donne avis de motion qu'elle présentera ou verra à faire présenter, lors d'une prochaine séance ou une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de décréter :

- Rémunération du personnel électoral lors des élections de novembre 2021.

Donné à Saint-Charles-de-Bourget, ce 7^e jour du mois de septembre 2021

6.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 385.21 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL LORS DES ÉLECTIONS DE NOVEMBRE 2021
RÉSOLUTION 270.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adoption le projet de règlement numéro 385.21 portant sur la rémunération du personnel électoral lors de élections de novembre 2021, le tout tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

6.5 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES
RÉSOLUTION 271.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte la Politique de location de salles municipales tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

QUE ladite politique soit applicable à partir du 1^{er} septembre 2021 rétroactivement.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale et la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité tout document ou contrat de location.

6.6 AUTORISATION DE PAIEMENT – RAYSOURCES RANGEMENT ET AMÉNAGEMENT D'ESPACE : FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉTAGÈRES - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - 2021
RÉSOLUTION 272.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de Raysources Rangement et Aménagement d'Espace du 965 avenue Newton, suite 138 Québec G1P 4M4, n° facture 4435 en date du 11 août 2021, pour la fourniture et l'installation d'étagères pour la bibliothèque municipale située au 357, 2^e rang.

QUE la demande de paiement de paiement s'élève au montant de 16 295,25 \$ plus taxes soit accepté.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au paiement.

**6.7 DEMANDE DE M. BERTRAND COUTURE - SENTIER DU LOT 26
(LOT 5 682 357) 3^e RANG.
RÉSOLUTION 273.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accuse réception et prend acte de la demande de M. Bertrand Couture tel que libellé dans la lettre du 30 août dernier.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget afin de faire droit à ladite demande, autorise la direction générale à procéder dans les meilleurs délais possibles à l'enlèvement des infrastructures permettant un accès et l'utilisation sécuritaire au sentier pédestre, ainsi que la remise en état des lieux utilisés depuis plusieurs années et ce dans la mesure du possible.

**6.8 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À
L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES
ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES
BÂTIMENTS ET DES SITES GOUVERNEMENTAUX ET
PUBLICS ET AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS
DE SERVICES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS. – CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉSOLUTION 274.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la signature de l'entente relative à l'application de la Politique d'Intégration des Arts et à l'Environnement des Bâtiments et des sites Gouvernementaux et Publics et autorisation de paiement pour les frais de services du Ministère de la Culture et des Communications - Centre Communautaire

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise M. le Maire Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer ladite entente, séance tenante.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le paiement de la facture pour les frais de service au montant de 2 938.00 \$ taxes incluses.

**6.9 AUTORISATION D'ACQUISITION DE L'AMEUBLEMENT
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE 2021
RÉSOLUTION N° 275.21**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise l'acquisition de l'ameublement pour la bibliothèque municipale - 2021, le tout selon la proposition de Mme Lisette Simard, à savoir:

- Fauteuils de lecture (2)
- Fauteuils poires (pour enfants):
- Table pour enfant

Le tout pour un investissement de l'ordre de 1 449.89 plus taxes.

**6.10 AUTORISATION POUR L'EXÉCUTION ET ORDONNANCE
D'ENLÈVEMENT - JUGEMENT DU 19 MAI 2021 : DOSSIER ANNICK
LABERGE
RÉSOLUTION N° 276.21**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Dany Gauthier
APPUYÉ PAR M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise l'exécution et l'enlèvement des biens, détritiques et le nettoyage sur la propriété de M^{me} Annick Laberge situé au 219, chemin du Royaume, lot 5 684 332 du cadastre du Québec, le tout selon les termes et conditions du jugement de la Cour municipale représenté par M^{me} Camille Morin Juge.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à imputer l'ensemble des coûts et frais engendrés par les travaux ci haut mentionnés sur le compte de taxes de la propriété du 219, chemin du Royaume, lot 5 684 332 du cadastre du Québec, (matricule : 4075 92 5736), le tout conformément au jugement daté du 19 mai 2021.

**6.11 AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES DE LA SURETÉ
DU QUÉBEC - ANNÉE 2021
RÉSOLUTION 277.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année financière 2021.

QUE la demande de paiement se définit comme suite :

Somme due au 30 septembre 2021: 30 595 \$

Somme due au 01 décembre 2021: 30 595 \$

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à procéder au versement selon les échéances demandées.

**6.12 DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT - LE BOURGET -
INSTALLATION DES PANNEAUX HISTORIQUE SDBL
RÉSOLUTION 278.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de la Société de développement Le Bourget pour l'installation des panneaux (4) historiques aux endroits prévus, à savoir :

- Secteur de l'église
- Secteur de Val-Menaud
- Secteur de l'Hôtel de Ville

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à procéder aux arrangements nécessaires pour l'installation.

7. VOIRIE MUNICIPALE

**7.1 AUTORISATION POUR LE DÉBUT DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE SERVICES PUBLICS - SECTEUR
MARINA ET AUTORISATION DE VENTE DU BÂTIEMENT DÉSUET
RÉSOLUTION N° 279.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise le début des travaux de construction du nouveau bâtiment de services publics - Secteur Marina, le tout tel que prévue en date du 20 septembre prochain.

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la vente sur invitation du bâtiment désuet actuel auprès de la population dont la mise à prix minimum est fixée à 1 000 \$.

QUE la direction générale soit et est autoriser à procéder à l'offre de vente via une demande de soumission sur invitation, et ce dans les meilleurs délais possibles.

7.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE CONTRACTUELLE (10%) - TRAVAUX DE RÉFECTION D'ASPHALTAGE : ROUTE LABERGE (2020) : COMPAGNIE D'ASPHALTE LIMITÉE (CAL)
RÉSOLUTION N° 280.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise le versement de la retenue contractuelle de 10 % conserver depuis le mois d'août 2020 auprès de la Compagnie d'Asphalte Limitée (CAL) représenter par la facture n°. 1920282 en date du 27-07-2020, le tout conformément aux termes et conditions d'appel d'offres pour les travaux d'asphaltage de la route Laberge en 2020.

QUE la retenue de 10 % au contrat, soit la somme de 29 620.92 \$ plus taxes applicables soit autorisé par paiement.

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder audit versement.

7.3 ACCEPTATION DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT AU CHEMIN DE TOLÉRANCE – CHEMIN DU ROYAUME- ET AUTORISATION DE PAIEMENT AUPRÈS DE 9178-4801-QUÉBEC INC. (REGLEMENT 374.20)
RÉSOLUTION N° 281.21

L EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise le versement de la somme prévue au règlement 374.20, le tout en considération que les travaux ont été exécutés conformément à la description dudit règlement.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le paiement de la somme de 1 000 \$ auprès de la compagnie 9178-4801-Qc Inc. représenté par M. Roger Gaudreault.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la facturation sur le compte de taxes aux propriétaires du Chemin du Royaume tels que prévue et identifiés à l'annexe intitulé " Liste des contribuables ayant la taxe spéciale 24" du règlement 384.20.

8.0 URBANISME

NIL

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION POUR L'INSTALLATION DE PURGES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC À CERTAINS ENDROITS JUGÉS NÉCESSAIRES **RÉSOLUTION N° 282.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à procéder à l'installation de purges au réseau d'aqueduc aux endroits suivants, à savoir :

- Extrémité du 1^{er} rang;
- Extrémité du 3^e rang, secteur est et ouest;
- Extrémité du 4^e rang.

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise l'embauche de la main d'œuvre, achat du matériels et la location de machinerie pour l'exécution des travaux :

QUE l'investissement pour la mise en place des purges soient financé par le programme de subvention TECQ 2019-2023.

9.2ACCEPTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION ET ADJUDICATION DU MANDAT D'ÉTUDE D'INGÉNIERIE COMPLÉMENTAIRE ET PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS POUR LES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES **RÉSOLUTION 283.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport du comité de sélection concernant le mandat d'étude d'ingénierie complémentaire et préparation des plans & devis pour les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, le tout en date du 27 août 2021.

QUE ledit rapport recommande l'adjudication du mandat à la firme ayant obtenu le pointage le plus élevé soit;

STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, du 255 Racine Est, bureau 150, Chicoutimi (Québec), G7H 7L2, représenté par M. Stéphane Vachon, ING.

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget accorde le mandat au selon les termes et conditions de l'appel d'offres en date du 28 juin 2021 et de l'offre déposée, le tout au montant de 112 625.00 \$ plus taxes applicables.

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif audit mandat.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL

10.1 AUTORISATION POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION EN URGENCE – CAMION INCENDIE **RÉSOLUTION 284.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise les travaux en urgence visant le remplacement du réservoir de la citerne incendie, le tout auprès de l'entreprise Aéro-feu de Joliette.

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget prend acte que le véhicule est présentement chez le fournisseur et qu'une évaluation des coûts de remplacement sont à venir lors que le réservoir sera retiré du châssis pour des fins d'évaluation.

QUE la Municipalité autorise la direction générale à prendre les arrangements et ententes de prix afin de remettre en service dans les meilleurs délais l'équipement de protection incendie pour la population.

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

NIL

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 DÉLÉGATION AU COLLOQUE DE LA ZONE 14 ADMQ – 16 SEPTEMBRE **RÉSOLUTION 285.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget délègue le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à assister au Colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu le 16 septembre 2021 à Desbiens.

QUE le frais d'inscription au montant de 65.00 \$ soit accepté.

QUE les frais de déplacement et de séjour soit rembourser selon la politique en vigueur.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 15

Fin de la période de questions : 20 h 37

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 37.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 7 septembre 2021.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim
